

GUIDE A LA SAISIE

FICHER EXCEL ELAN_VISION

Ce guide est élaboré pour accompagner à l'utilisation du tableur Excel ElanVision (disponible sur Elanrural.fr). Il s'agit un outil proposé gratuitement pour accompagner les gestionnaires de petites et moyennement collectivités à réaliser des analyses et projections financières sans être expert dans ce domaine.

💡 Il est recommandé de consulter la rubrique d'ElanRural.fr consacrée à l'apprentissage de la méthode d'analyse financière des petites collectivités => [\[Cliquez-ici\]](#)

A noter: Les champs (cellules) sous fonds blanc sont celles à saisir. Les autres champs (avec une couleur d'arrière-plan) sont figés ou bien se calculent automatiquement.

📁 N'oubliez pas d'enregistrer votre fichier avant le quitter pour pouvoir le reprendre en l'état.

1) ONGLET INFORMATIONS ET PARAMETRES GENERAUX

INFORMATIONS GENERALES	
Nom de la collectivité :	ElanCampagne
Année de départ de l'analyse rétrospective :	2021
N° du scénario	1
Unité de référence pour l'analyse	en milliers d'euros
Nombre d'habitants :	2 500
Evolution annuelle du nombre d'habitants (estimation)	2,0%
Taux de FCTVA applicable au 01/01/2025	16,404%
Délai de perception du FCTVA	N-1
Encours de dette au 01/01/2021 en milliers d'euros	1 820

Ce bloc permet de renseigner des informations nécessaires à l'analyse financière.

- **Année de départ** : Correspond à la première année étudiée. Il est recommandé de remonter sur trois exercices avant le dernier Compte Administratif (CA) ou Compte Financier Unique (CFU) adopté. Exemple : si le dernier CA adopté concerne l'année 2024, l'année de départ sera 2021.

- **Nom du scénario** : Identifiant permettant de différencier plusieurs simulations financières selon différentes hypothèses d'évolution.

- **Nombre d'habitants** : Il est conseillé d'utiliser le nombre d'habitants DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour assurer la comparabilité avec les ratios financiers. Alternativement, le chiffre INSEE peut être utilisé, en prenant en compte les doubles comptes.

- **Évolution annuelle de la population** : Indiquer le taux d'évolution estimé en pourcentage. Cette projection dépend du contexte local : nouvelles constructions, attractivité du territoire, tendances démographiques. Une approximation peut suffire.

- **Taux de FCTVA** : Dernier taux de TVA appliqué permettant de calculer les remboursements du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) pour les exercices futurs.

- **Délai de perception du FCTVA** : correspond au régime (calendrier) FCTVA de la Collectivité : soit choix possible

_N : versement du FCTVA sur la même année que l'année de constatation des dépenses d'investissement

_N+1 : le FCTVA relatif aux dépenses de l'année N (exemple : 2023) est versé l'année suivante (en 2024)

_N+2 : : le FCTVA relatif aux dépenses de l'année N (exemple : 2023) est versé deux ans plus tard (en 2025)

- **Encours de dette** : Montant du capital restant dû sur la dette au 01/01 de l'année correspondant à la première année de la rétrospective (*l'encours de dette au 01/01/N = à l'encours de dette au 31/12/N-1*)

Comment connaître facilement l'encours de dette de l'exercice concerné ? Solution n°1 : en consultant les annexes du CA ou du CFU.

Solution n°2 : en allant sur la base de données de la DGFIP des comptes des Communes ; <https://www.impots.gouv.fr/cli>

En l'absence de données historiques complètes, et si vous ne disposez que du montant de l'encours de dette actuel, vous pouvez reconstituer l'encours initial en ajoutant les remboursements en capital déjà effectués au cours des années précédentes, puis en déduisant les nouveaux emprunts contractés sur la même période.

Ce bloc permet d'identifier les catégories de dépenses et de recettes à suivre dans l'analyse financière.

Approche simplifiée : Il est possible de se baser uniquement sur les chapitres budgétaires. Cette méthode offre une vision globale mais peut manquer de précision.

Approche recommandée : Pour une analyse plus fine, il est conseillé d'identifier les principales dépenses et recettes de la collectivité, en tenant compte des postes jugés stratégiques par les élus et gestionnaires. Cela permet de mieux cibler les éléments influençant la situation financière.

💡 En annexe, sur les dernières pages de ce guide : vous pouvez retrouver une liste d'exemples de postes de dépenses et recettes utiles dans l'analyse (à saisir).

Lignes en violet : Ces catégories (dette, RH, FCTVA, emprunt...) sont **impératives**, c'est-à-dire qu'elles doivent obligatoirement être suivies dans l'analyse. Elles sont imposées par le module et ne peuvent être retirées (ces dépenses ou recettes figées figeront automatiquement sur les menus suivants).

Ce bloc permet de préciser la période sur laquelle portera l'analyse prospective. L'outil effectuera les projections et restituera l'évolution financière sur les deux périodes sélectionnées.

Cela sera également à renseigner la période de comparaison sur l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement.

Il est possible de modifier ces périodes à tout moment afin d'adapter l'analyse aux besoins de la collectivité.

Ces éléments sont facultatifs. Chacun de ces blocs est optionnel. Si vous ne souhaitez pas d'analyse spécifique sur l'un d'eux — ou sur l'ensemble —, que ce soit par manque d'information ou en raison de l'absence d'enjeux identifiés, il vous suffit d'indiquer « Non » ou « Je n'ai pas d'information » dans la liste déroulante.

2) ONGLET SECTION DE FONCTIONNEMENT

REPRISE DE L'EXCEDENT OU DEFICIT

2021

Déficit reporté=Article 002 (résultat fonctionnement reporté)

Ou Excédent reporté=Article 002 (résultat fonctionnement reporté)

Ce bloc permet de renseigner les excédents reportés, un élément clé pour l'analyse du fonds de roulement.

Indiquer le montant issu du dernier Compte Administratif (CA) ou Compte Financier Unique (CFU).

HYPOTHESES (en % d'évolution)	2025	2026	2027	2028	2029
Gel	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Inflation mesurée	1,8%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Inflation plus importante	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Evolution des bases fiscales	2,0%	2,2%	2,2%	2,2%	2,2%
Evolution Fluides	-5,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%
Evolution charge RH	5,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
Evolution des dotations	1,5%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

Référence : Pour quelques conseils sur la saisie des hypothèses : [☞ consulter la page dédiée d'ElanRural.fr](#)

Flexibilité : Le choix et la saisie des hypothèses sont **libres**, permettant une personnalisation adaptée à chaque collectivité.

Affectation multiple : Une même hypothèse d'évolution peut être appliquée à plusieurs dépenses ou recettes.

- *Exemple* : Une hypothèse de gel budgétaire peut concerner à la fois les fournitures ou prestations de service et les subventions.

Il est possible de renseigner des évolutions négatives (réductions)

Ce bloc permet d'intégrer les **nouvelles dépenses et recettes** liées aux projets ou aux évolutions spécifiques de la section de fonctionnement.

PROJETS OU GROSSES VARIATIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	Type de dépense ou recette	2025	2026	2027
VARIATION DES DEPENSES (ajout ou diminution) en milliers d'euros				
Recrutement Micro-Folies	Charges de personnel	18	22	
Renforcement services techniques	Charges de personnel		36	
Versement association Tiers-Lieu	Subventions aux associ	5	15	
	Prestation d'entretien bâtiment et espaces publics			

Intégration des données

- Chaque nouvelle dépense ou recette est reliée à un type de dépense ou recette que l'on retrouve sur le tableau de l'onglet « Section de fonctionnement ».
- Ces informations sont directement prises en compte (ajoutées) dans l'onglet "**Tableaux de la section de fonctionnement**".
- Par **défaut, elles sont considérées comme reconduite d'une année à l'autre** : une fois saisies pour une année, le même montant est automatiquement appliqué aux années suivantes.

Cas des montants évolutifs

Si les coûts de fonctionnement d'un projet évoluent progressivement sur plusieurs années, il est nécessaire de saisir **l'impact annuel**.

Exemple

Un recrutement lié à un projet de service représente une charge annuelle totale de 40 000 €. Ce recrutement commence le 15 juillet :

- *Année 1 : la charge ne couvre que six mois, soit 18 000 €.*
- *Année 2 : la charge devient annuelle, soit 22 000 € supplémentaires.*

Saisie à effectuer :

- *Année 1 : 18 000 €*
- *Année 2 : 22 000 €*

Réduction ou suppression d'une dépense/recette

- Il est possible de **saisir des montants négatifs** pour signaler la diminution ou la disparition d'une charge ou d'une recette.
- Si un projet est temporaire et ne dure que quelques années, il convient d'**ajouter un montant négatif lors de la dernière année** pour refléter sa suppression.

2025	2026	2027	2028	2029	2030
Montant annuel de la dépense					
18	40	40	40	40	40
0	36	36	36	36	36
5	20	20	20	20	20
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0

En complément du tableau de saisie, par chaque objet, un second tableau met en avant les montants annuels qui en découlent.

- **Taux estimé du nouvel emprunt (à saisir)** : Taux d'intérêt appliqué à l'emprunt annuel, influençant directement le coût global de la dette.

Deux options sont disponibles pour déterminer le montant et l'impact du nouvel emprunt. L'option doit être choisie la liste déroulante.

Option 1 : Calcul automatique (option par défaut, recommandée)

Le module détermine **automatiquement** le recours annuel à l'emprunt en fonction des données saisies dans les autres onglets.

- ✓ Permet une analyse rapide et simplifiée de l'impact de l'endettement sur le financement du PPI.

Le calcul automatique est réalisé selon un amortissement constant et le cout total annuel de l'emprunt est répercuté l'année suivante en N+1 (on considère, que l'emprunt est débloqué au 31/12/ de l'année N)

Option 2 : Calcul manuel (option avancée, non recommandée)

Destiné aux utilisateurs expérimentés en gestion de dette, ce mode permet de **saisir manuellement** le montant emprunté et son échéancier.

- ✓ Utile en cas d'emprunts spécifiques avec des modalités particulières (ex. différé de remboursement, taux variable).

Mode de reprise des données (saisie automatique recommandée) Saisie automatique

Ou

Mode de reprise des données (saisie automatique recommandée) Saisie manuelle

Option 1 : recommandée

CALCUL AUTOMATIQUE - DETTE NOUVELLE	2025	2026	2027
Remboursement du capital des emprunts	147	166	
Dont impact de la nouvelle dette (prospective)	0	59	
Intérêts (charge financière)	36	61	
Dont impact de la nouvelle dette (prospective)	0	37	

Option 2 : non recommandée

SAISIE MANUELLE - DETTE NOUVELLE	2025	2026	2027
Montant des nouveaux emprunts			
Remboursement du capital des emprunts	147	107	
Dont impact de la nouvelle dette (prospective)			
Intérêts (charge financière)	36	24	
Dont impact de la nouvelle dette (prospective)		0	

6) ONGLET SYNTHÈSE

RAPPORT D'ANALYSE

SANTÉ FINANCIÈRE AU 31/12/2024 (RETROSPECTIVE)

Les données présentées concernent la période du 01/01/2021 au 31/12/2024.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 1 736K€ et les recettes 2 301K€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement récurrent de 563K€.

Après remboursement des échéances de la dette, l'autofinancement net (épargne nette), atteint 415K€. La collectivité dispose donc d'une marge de manœuvre suffisante pour répondre au remboursement de sa dette.

L'évolution (en %) des dépenses récurrentes de fonctionnement a été plus importante que celle des recettes, sur la période. Les dépenses ont évolué de 326K€. Les recettes ont évolué de 271K€.

Le taux d'épargne brute (ratio entre l'autofinancement et les recettes réelles de fonctionnement) est de 24,5%. Ce taux est satisfaisant.

Le fait d'avoir un taux d'épargne supérieur à 10%, permet à la collectivité d'envisager de développer des projets ou services

Les trois postes de dépenses les plus importants sont :

Une synthèse est automatiquement générée pour donner à l'utilisateur une vision claire des résultats de son analyse. Elle se scinde en trois parties :

Partie 1 : Synthèse de la période rétrospective

- La complétude du rapport est totalement automatique.
- La fiabilité de cette synthèse dépend de l'exhaustivité des données rétrospectives renseignées.

Partie 2 : Synthèse de la période définie par l'utilisateur

- L'utilisateur peut choisir librement la période d'analyse prospective en définissant l'année de départ et l'année de fin à partir de l'onglet 1 « Informations et paramètres généraux ».
- La fiabilité de cette synthèse repose sur la complétude des données rétrospectives et prospectives saisies.

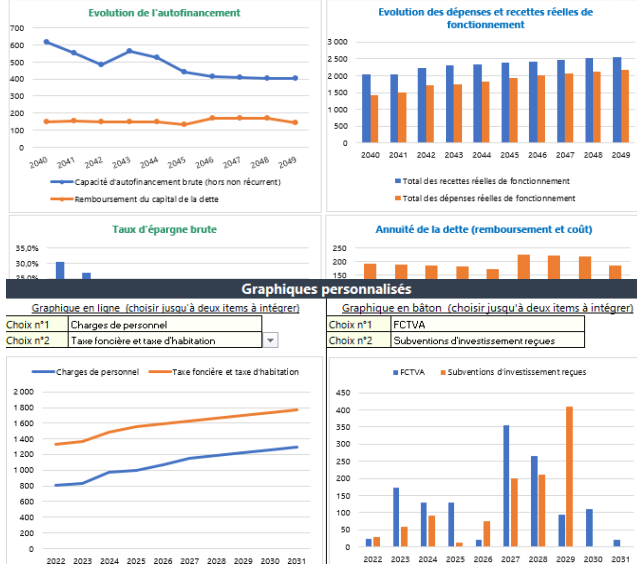
Partie 3 : Synthèse des autres risques et enjeux financiers (partie facultative)

Cette partie est alimentée, lorsque l'utilisateur a indiqué la présence d'enjeux annexes au sein de l'onglet 1 : « Informations et paramètres généraux ».

7) ONGLET GRAPHIQUES

Graphiques issues de la saisie des données - Scénario 1

Les montants ci-dessous sont exprimés en euros. Il est nécessaire de finaliser la saisie des précédents modules afin d'obtenir un rapport graphique totalement exploitable.



Cet onglet permet de visualiser plusieurs graphiques. Il est préconisé de saisir l'ensemble des données requises dans les onglets précédents pour avoir des graphiques pertinents.

L'onglet propose **huit graphiques préparamétrés**, qui s'alimentent automatiquement à partir des données saisies dans les onglets précédents.

Il inclut également **deux graphiques personnalisables** :

- Le premier permet à l'utilisateur de sélectionner deux indicateurs ou postes (recettes/dépenses) depuis une liste déroulante, pour les afficher sous forme de courbe.
- Le second offre la possibilité d'afficher deux indicateurs ou postes sous forme de graphique en bâtons.

8) ONGLET « AUTRES ENJEUX FINANCIERS » (facultatif)

Facultatif, cet onglet permet d'appréhender, le cas échéant, les autres enjeux ou risques financiers auxquels la collectivité pourrait être exposée. Il se compose de **trois blocs thématiques**, avec une saisie guidée par des questions simples. Les données recueillies viendront enrichir le **rapport de synthèse (en fin de document)** (cf. onglet n°6).

Chacun de ces blocs est optionnel. Si vous ne souhaitez pas d'analyse spécifique sur l'un d'eux — ou sur l'ensemble — => il suffit de renseigner « Non » dans l'onglet n°1 « INFORMATIONS ET PARAMETRES GENERAUX » (cf partie 1 du présent document)

1-RISQUES FINANCIERS (cf

Les montants ci-dessous sont

Risque	Intitulé du risque	Type de risque	Montant estimé du risque au 31/12/2025
Risque n°1	Digue-barrage	Autre risque financier	35
Risque n°2	Urbanisme recours PC	Urbanisme	60
À saisir			
À saisir			
À saisir			

(contentieux ou aléas)

exprimés en euros(€)

Année d'apparition du risque	Année de disparition du risque	Ce risque a-t-il déjà fait l'objet d'une provision
Avant 2022 ou non connu	Après 2031 ou non connu	Je n'ai pas l'information
2026	2028	Oui

1. Risques financiers (contentieux et aléas)

Ce bloc concerne les risques contentieux ou autres risques financiers potentiels mais non encore constatés dans les comptes de la collectivité.

Chaque colonne correspond à une question ou un élément à saisir. Il suffit de saisir progressivement les données.

En l'absence d'informations sur un élément précis (notamment sur les dates et les provisions), il suffit d'indiquer « je n'ai pas l'information », comme le suggère l'outil dans les réponses possibles.

Pour faciliter votre saisie, vous pouvez vous appuyer sur l'annexe relative aux provisions figurant dans le compte financier unique (CFU) ou le budget primitif (BP), ainsi que sur toute autre information disponible concernant les risques éventuels à venir. Cela vous permettra notamment de vérifier si des provisions ont déjà été constituées.

Montant annuel des dépenses de dotations aux amortissements sur l'année 2025	150
Montant annuel des reprises(amortissements) des subventions sur l'année 2025	5
Taux des amortissement net sur la capacité d'autofinancement nette	34,9%
Le montant des investissements "amortissables" augmentera-t-il beaucoup ces prochaines années ?	Je n'ai pas l'information

2.bloc « poids des amortissement »

Ce bloc évalue l'impact des amortissements obligatoires sur l'équilibre budgétaire. Une collectivité confrontée à des amortissements élevés verra sa capacité d'investissement réduite pour d'autres projets.

3. bloc Budgets et entités annexe

Ce bloc analyse l'influence des budgets ou entités annexes, sur les finances du budget principal, Il peut s'agir de budget annexe, SPIC, association ou d'une société directement liée à la collectivité.

La saisie s'effectue de manière progressive. Chaque colonne indique les questions ou éléments à renseigner. Selon vos réponses, les questions suivantes s'adapteront automatiquement aux informations déjà saisies.

Si l'encours de dette n'est pas connu : au plus de lieu d'indiquer un montant, il suffit par exemple d'écrire, « non connu ».


Le module vous demandera « quelle sera la situation financière de ce budget les années suivantes » :

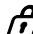
Réponses possibles :

- est en équilibre : ni déficit ni excédent structurel : signifie que l'enjeu financier n'évoluera pas dans les années à venir (il ne sera donc pas utile de saisir les colonnes suivantes).
- est en déficit annuel structurel non négligeable : signifie que les charges courantes du budget ou de l'entité sont supérieures aux ressources courantes (déficit structurel).
- est en excédent annuel structurel important : signifie que les ressources courantes sont supérieures aux charges courantes (excédent structurel)
- générera prochainement un déficit important : signifie que le budget ou l'entité concernée devra faire face à des dépenses significatives ou à une baisse des recettes, sur une période de pic clairement identifiée, susceptible d'avoir des répercussions sur le budget principal de la collectivité.
- générera prochainement un excédent important : signifie que ce budget va connaître un gros excédent (ressources importantes) sur une période de pic clairement identifiée.

Budget Anneze ou satellite n°1	Intitulé du budget ou du satellite	Quel est le régime de la trésorerie ("compte bancaire") de ce budget ?	Le budget dispose-t-il d'une réserve financière importante (excédent cumulé) au 31/12/2025
Budget annexe 1	Port	trésorerie indépendante du	Oui

Encours de dette au 31/12/2025	Quelle sera la situation financière de ce budget les années suivantes ?	Quel sera le montant maximal estimé du déficit (pic) ?	En quelle année sera atteint ce déficit maximal ?
0	générera prochainement un déficit important	100	2027

 **Astuce pour réaliser plusieurs scénarios** : il suffit d'enregistrer le fichier puis de réaliser un nouvel enregistrement en le renommant (exemple : version n°2). _____

 **Les cellules du fichier sont « protégées » par un mot de passe** pour éviter les mauvaises manipulations pouvant endommager le fichier. Vous pouvez contacter l'administrateur d'ElanRural pour obtenir le mot de passe : contact@elanrural.fr

 **Le fichier est dans sa première version. Nous sommes à l'écoute de toute proposition de modification.**

N'hésitez pas à transmettre un email à contact@elanrural.fr pour toute suggestion de modification ou signalement d'un bug.

Annexe 1 : exemple de type de dépenses et recettes à intégrer dans l'analyse

Exemple de dépenses de fonctionnement à prendre en compte dans l'analyse

Dépenses à analyser	Commentaire
Charges de personnel	Obligatoire et déjà fléché dans le paramétrage initial d'ÉlanVision. Ce poste représente bien souvent la plus grande part des dépenses des collectivités (de 50 à 65 % pour les communes).
Charges financières (intérêts de la dette)	Obligatoire et déjà fléché dans le paramétrage initial d'ÉlanVision. Permet de mettre en avant le coût de la dette actuelle et de la dette future.
Fluides (électricité, chauffage, eau)	Permet de suivre le coût énergétique de la collectivité.
Entretien de la voirie, espaces publics et réseaux	Permet de mesurer le coût des prestations de service (avec main-d'œuvre) pour la voirie et les réseaux.
Repas / restauration scolaire	Coût de fourniture et de livraison des repas (dans le cas où les repas ne sont pas confectionnés en régie municipale).
Subvention aux associations	Permet de mesurer l'impact du soutien aux associations locales.
Subvention au CCAS ou autre budget annexe	Permet de mesurer le lien et la dépendance budgétaire des autres entités de Collectivité pour rester à l'équilibre.
Contributions et contingents	Montant versé à des organismes ou établissements auxquels la collectivité adhère (SDIS, PNR, office du commerce ou de tourisme, etc.).
Locations	Permet de mesurer l'impact des biens loués par la collectivité (bâtiments, véhicules, matériel technique...) et donc mettre en évidence le coût des biens n'étant pas directement dans le patrimoine de la Collectivité.
Fêtes et cérémonies	Montants engagés pour l'organisation de fêtes et cérémonies.
Atténuations de produits / FNGIR / FPIC / DILICO	Permet de connaître l'impact des ponctions opérées au titre de la péréquation.
Indemnités des élus	Permet de nuancer et d'objectiver le poids réel de cette dépense.
Impression et conception des documents de communication	Peut être utile pour mesurer le coût des prestations de communication externalisées.
Déficit d'un budget annexe	Permet d'anticiper le versement éventuel lié au déficit d'un budget annexe (lotissement, exploitation forestière...).
Dépenses exceptionnelles	Montant des dépenses non récurrentes, qu'il n'est pas toujours pertinent de détailler davantage.
Autres dépenses réelles de fonctionnement	Poste regroupant les dépenses courantes des services municipaux qu'il n'est pas utile de flécher en analyse financière pure, mais plutôt dans une logique de conception et de suivi du budget avec les responsables de services

Focus complémentaire pour les EPCI

Dépenses à analyser (spécifique EPCI)	Commentaire
Versement de l'attribution de compensation aux communes	Issue du transfert de produits et de charges entre les communes et l'intercommunalité. L'AC compense la perte de fiscalité transférée aux EPCI suite à plusieurs réformes, notamment celles relatives à la fiscalité des entreprises. C'est donc une recette pour les Communes. Ce volet peut devenir une dépense pour les communes si elle devient négative après des transferts de charges et compétences.
Prestations externalisées	Entretien des cours d'eau, transports, entretien des parcs d'activité...
Subventions à des tiers	Aides à l'habitat, aides économiques, etc.

Exemple de recettes de fonctionnement à prendre en compte dans l'analyse

Recettes à analyser	Commentaire
Taxe foncière et taxe d'habitation	La taxe foncière est le principal produit des communes. À suivre en proportion des recettes totales de fonctionnement. La taxe d'habitation concerne les résidences secondaires ou logements vacants.
Autres impôts et taxes	Inclut le versement de l'assise sur l'électricité ou d'autres taxes spécifiques perçues par la collectivité.
Dotations globales de fonctionnement	Contribution de l'État. Intéressant pour mesurer son poids réel dans le budget de la collectivité et anticiper les décisions nationales (gel, baisse...).
Produit des services aux familles	Restauration scolaire, accueil de loisirs, crèche...Suivi pertinent pour le rapprocher des poids des dépenses de fonctionnement de ces services .
Droits de mutation	Produit des "frais de notaire" sur les ventes immobilières. Volatile mais potentiellement dynamique (particulièrement pour les Communes > 5 000 hab). Pour les Communes < 5 000 hab, redistribution par les départements avec une répartition définie au niveau local.
Remboursements charges de personnel	Remboursement par la CPAM ou assurance statutaire (Absentéisme du personnel et frais médicaux). Intéressant à suivre pour mettre en corrélation avec la dépense des charges de personnel.
Revenus des immeubles et terrains	Recettes des loyers perçus (logements, entreprises, terrains agricoles...).
Attribution de compensation	Résulte des transferts de charges/produits entre commune et EPCI. Parfois, peut même devenir une dépense en cas d'AC négative.
Excédent budget annexe	Permet d'anticiper le reversement d'un excédent (lotissement, forêt, camping...).
Participations des partenaires	Financements externes sur les services (ex. : participation CAF, partenaires publics ou privés).
Compensations des réformes fiscales	Montants compensatoires des réformes fiscales de l'État (ex : abattements nationaux TH, TF, CFE).
Recettes exceptionnelles	Montants non récurrents, à identifier mais sans forcément les détailler dans l'analyse.
Autres recettes réelles de fonctionnement	Regroupe les recettes récurrentes qu'il n'est pas utile ou pertinent d'isoler spécifiquement.

Focus complémentaire pour les EPCI

Recettes à analyser (EPCI)	Commentaire
Fiscalité professionnelle	CFE principalement. Permet d'identifier la part encore maîtrisée de l'EPCI (avec pouvoir de taux).
Fraction de TVA nationale	À suivre car elle compense d'anciens produits supprimés (ex : CVAE).
TASCOM	Taxe additionnelle sur les grandes surfaces commerciales.
IFER	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (énergie, télécom...). Produit potentiellement important pour les territoires industriels.
DCRTP	Dotation de compensation de la réforme TP. Montant à suivre car souvent en baisse progressive (Variable d'ajustement du budget de l'État).

Exemples pour les dépenses d'investissement

Dépenses à analyser	Commentaire
Remboursement du capital de la dette	Obligatoire et déjà fléché dans le paramétrage initial d'ElanVision. Permet d'identifier l'amortissement annuel du capital emprunté.
Enveloppes récurrentes des dépenses d'investissement	Il s'agit de sommes récurrentes pour l'achat de matériel, l'équipement des services, l'entretien courant de la voirie et des bâtiments.
Grands projets	Permet de suivre les projets conséquents à venir. Il est préférable de flécher chaque projet majeur sur une ligne distincte. En revanche, dans une analyse rétrospective, il n'est pas toujours utile d'individualiser chaque opération.
Restes à réaliser des années antérieures	Correspond aux dépenses engagées sur les exercices précédents mais non encore mandatées ou payées.
Versement du fonds de concours	S'applique notamment aux EPCI qui versent des fonds de concours à leurs communes membres pour soutenir les projets locaux.
Autres dépenses d'investissement	Pour les dépenses non affectées à un poste spécifique, à agréger globalement si nécessaire.

Exemples pour les recettes d'investissement

Recette à analyser	Commentaire
FCTVA	Obligatoire et déjà fléché dans le paramétrage initial d'ElanVision. Il s'agit du fonds de compensation de la TVA versée. En général, il couvre les dépenses d'investissement de l'année N-1. L'outil ElanVision intègre un calcul automatique pour la période prospective.
Emprunts nouveaux	Obligatoire et déjà fléché dans le paramétrage initial d'ElanVision. À intégrer dès qu'un recours à l'emprunt est envisagé sur la période.
Taxe d'aménagement – TLE	Recette de fiscalité de l'urbanisme. Très variable selon les projets locaux ; utile d'en estimer le produit pour anticiper les recettes.
Subventions d'investissement	Permet de suivre le niveau de subventions obtenues ou attendues (État, Région, Département, etc.).
Restes à réaliser – Subventions d'investissement	Recettes déjà accordées mais non encore versées à la collectivité, souvent issues d'opérations pluriannuelles.

Recette à analyser	Commentaire
Autres recettes d'investissement	Regroupe toutes les autres recettes non isolées, à suivre globalement si besoin.

Annexe 2 :

Astuce pour éviter de saisir toute la période rétrospective (non recommandée)

Dans le cadre de cet exemple, l'exercice comptable en cours est celui de 2025, et l'utilisateur ne souhaite pas remonter au-delà de cette période. Pour intégrer le montant du fonds de roulement du début d'exercice, sans reprendre l'historique complet, il suffit de procéder comme suit :

-Si le fonds de roulement est positif au 31/12/2024, il doit être enregistré soit dans le total des recettes réelles de fonctionnement, soit dans celui des recettes d'investissement, selon sa nature. L'outil prendra automatiquement en compte ce montant initial, permettant ainsi à l'utilisateur d'entamer sa saisie directement à partir de l'exercice 2025.

Si le fonds de roulement est négatif : il suffit de l'indiquer dans le total des dépenses réelles (fonctionnement ou investissement).

Après avoir finalisé la saisie des données. Les premières pages du rapport (partie rétrospective) seront donc obsolètes. L'utilisateur pourra toutefois éditer la partie prospective (partie 2) en saisissant une période personnalisée (cf Onglet n°1)

RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	Récurent	2022	2023	2024	2025	Hypothèse prospective
Total des recettes réelles de fonctionnement				2 000		
Taxe foncière et taxe d'habitation						

PERIODE DE COMPARAISON	
Année 1	2025
Année 2	2030